

## **Guide d'utilisation du transport scolaire (élève)**



### **L'élève doit :**

#### **Avant l'arrivée de l'autobus**

- ▶ Se présenter au point d'arrêt cinq minutes avant l'arrivée de l'autobus.
- ▶ Respecter les propriétés privées.
- ▶ Se trouver dans un endroit sécuritaire (trottoir, accotement, entrée de cour, etc.) sans se bousculer.
- ▶ Attendre à une distance minimale de 3 mètres que l'autobus soit arrêté et que ses feux intermittents soient allumés avant d'y monter.
- ▶ Traverser la rue au signal du conducteur d'autobus.
- ▶ Suivre les directives de ses parents si l'autobus accuse un retard significatif.

#### **Aux points de transfert**

- ▶ Respecter les règles de conduite et de sécurité de l'école de l'endroit du transfert.
- ▶ Respecter l'autorité de tout intervenant sur les lieux du transfert.

#### **Lors de la montée dans l'autobus**

- ▶ Se placer en file.
- ▶ Laisser d'abord monter les plus petits et les aider au besoin.
- ▶ Monter sans se pousser.
- ▶ Se tenir à la rampe.

#### **Ne pas courir**

#### **À bord de l'autobus**

- ▶ Respecter le conducteur d'autobus qui a l'autorité afin d'assurer le bien-être des usagers.
- ▶ Laisser libres les banquettes avant de l'autobus pour les élèves de la maternelle ou du primaire, selon le cas.
- ▶ Se rendre à un siège sans délai et y demeurer assis jusqu'à destination.
- ▶ Voir à ne pas obstruer l'allée centrale.
- ▶ Adopter un comportement social convenable.
- ▶ Parler discrètement et s'abstenir de diffuser de la musique.
- ▶ S'abstenir de fumer, de manger, de boire et de jeter des rebuts à l'intérieur ou à l'extérieur de l'autobus.
- ▶ Se garder d'ouvrir les fenêtres ou la porte de secours sans la permission du conducteur d'autobus et de toucher à quelque mécanisme ou équipement que ce soit de l'autobus.
- ▶ Utiliser la porte de secours en cas d'urgence seulement.
- ▶ S'abstenir de sortir la tête ou les bras par les fenêtres.

#### **À la descente de l'autobus**

- ▶ Se lever de son siège seulement lorsque l'autobus est immobilisé.
- ▶ Présenter au conducteur d'autobus une permission écrite de la direction d'école pour descendre à un endroit autre que celui qui a été prévu dans les parcours réguliers.
- ▶ Descendre de l'autobus l'un après l'autre sans se bousculer, en commençant par les élèves qui occupent les banquettes avant.

#### **Quant à la circulation à côté de l'autobus :**

- ▶ Se tenir à distance, attendre que l'autobus soit reparti et marcher le long de la route.

#### **Quant à la circulation devant l'autobus :**

- ▶ S'assurer que les feux intermittents sont en marches.  
Se tenir à une distance de 5 mètres (10 pas) en avant de l'autobus pour bien voir le conducteur d'autobus.

#### **À la fin des cours**

- ▶ Se diriger sans délai et calmement vers l'embarcadère de l'école.
- ▶ Quitter l'embarcadère seulement lorsque l'autobus est immobilisé.
- ▶ Prévenir la direction d'école qui prendra les dispositions nécessaires si l'autobus ne s'est pas présenté.

#### **Mesures disciplinaires**

- ▶ Selon la gravité de l'offense, l'élève peut se faire imposer les mesures disciplinaires suivantes : réprimande, avis aux parents, suspension, expulsion.